

## **ECOLE DE PILOTAGE:**

### **Conditions requises pour l'inscription à une formation pilote privé hélicoptère(PPL/H)**

**Avoir 17 ans révolus (Norme Européenne FCL 2.100).**

**Détenir un certificat médical d'aptitude physique et mentale de classe 2 en cours de validité délivré par un médecin aéronautique (FCL 2.105).**

### **- Que puis-je faire avec une licence de pilote privé d'hélicoptère?**

**Les privilèges du titulaire d'une licence de pilote privé hélicoptère (PPL/H) permettent d'exercer sans rémunération les fonctions de pilote commandant de bord ou de copilote de tout hélicoptère qui n'est pas exploité à titre commercial.**

### **Formation pour l'obtention de la licence:**

#### **Formation au sol:**

**Une formation théorique de 50 heures est dispensée par un instructeur qualifié suivant les normes européennes à la licence PPL/H (FCL 2.125).**

**Une documentation est à détenir, nous contacter pour plus de renseignements.**

**Cette formation concerne tous les modules obligatoires pour l'obtention de l'examen théorique.**

#### **Formation au vol:**

**La formation pratique est dispensée conformément aux normes européennes(FCL 2.125).**

**L'objectif de la formation conduisant à la licence de pilote privé hélicoptère PPL/H est de former l'élève pilote à voler en sécurité et avec la compétence requise en condition vol à vue.**

**Nous dispenserons 35 heures de formation en double commandes.**

**10 heures de vol solo supervisées (avec instructeur) dont au moins 5 heures de navigation en solo comportant un vol de navigation de 185 Km(100Nm) au cours duquel deux atterrissages complets seront effectués sur deux aérodromes différents de celui du départ.**

**A l'issu de cette formation, un examinateur vous fera passer un test d'une heure pour l'obtention de la licence.**